

Charte Nationale de qualité du CNLTA

CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTÉ

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une **écoute particulière** sur le projet personnel du futur vacancier.
- une **majorité de séjours** proposés en petits groupes, pour un aspect convivial.
- une **formation adéquate** pour les animateurs-accompagnateurs et les responsables de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours.
- **des visites sur les lieux de vacances** réalisées par des professionnels bénévoles pour assurer la qualité des séjours.
- un **calcul optimum** des temps de transport pour le bien-être des vacanciers.
- une **cellule médiation** en cas de litige lors d'un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA.
- **l'assurance de la validité** des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants, le CNLTA préconise :

- une **inscription sincère et objective** pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant.
- de **privilégier le partenariat** avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA a pour objectif **l'amélioration constante** du secteur d'activité des vacances pour les personnes en situation de handicap et travaille en relation étroite avec les ministères et autres services de l'Etat.

Les vacances : bien les choisir et les préparer, c'est la clé de la réussite !

GRILLE D'EVALUATION du Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (C.N.L.T.A.)

PUBLIC CONCERNÉ - NIVEAU D'AUTONOMIE

La constitution de groupes homogènes est l'un des facteurs essentiels au bon déroulement de chacun des séjours. Dans l'intérêt des vacanciers, nous avons tenté de définir le profil des vacanciers qui nous semble correspondre à chaque séjour en tenant compte de deux critères :

Les capacités mentales et les possibilités physiques.

Pour vous aider à choisir, nous vous invitons à vous référer aux tableaux ci-dessous :

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
A Bonne autonomie Sociable, dynamique, participe... Présence discrète de l'encadrement.	1 Pas de problème moteur. Bon marcheur	1 Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.	1 Possédant le langage.
B Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités...) Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.	2 Pas de problème moteur. Se déplace sans difficultés pour de petites "promenades". "Fatigable".	2 Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.	2 Compréhension générale, mais langage pauvre.
C Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant	3 Problèmes moteurs. Marche avec l'aide "ponctuelle" d'un tiers, d'un appareillage particulier, ou d'un fauteuil	3 Comportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risque d'automutilation/ou d'agression	3 Verbalisation inexistante. Mode de communication très complexe.
D Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.	4 Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.		

RATIOS D'ENCADREMENT CONSEILLÉS PAR LE CNLTA EN ACCORD AVEC SA CHARTE DE QUALITE

- de A111 à A212 : Présence discrète laissée à l'appréciation de l'organisateur.
- de A221 à B223 : Encadrement actif de 1 accompagnateur pour 3 vacanciers à 1 encadrant pour 4 vacanciers au minimum.
- de B231 à C333 : Encadrement renforcé de 1 accompagnateur pour 2 vacanciers au minimum.
- de D131 à D333 : Encadrement compétent et expérimenté de 1 accompagnateur pour 1 vacancier.